

DOSSIER DE PRESSE 21 Novembre 2011

Les prix de l'eau sur le bassin Adour-Garonne : **Composantes et disparités**

Contacts presse :

Agence de l'eau Adour-Garonne

Catherine Belaval- 05 61 36 36 44- catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr



SOMMAIRE

1 -LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU	3
STRUCTURE DU PRIX DE L'EAU	3
PRINCIPAUX FACTEURS INFLUENÇANT LE PRIX DE L'EAU	4
2- QUELS FACTEURS INFLUENCENT LE PRIX DE L'EAU SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE ?	
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE MENÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	4
PRIX DE L'EAU SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE EN 2010	5
3- PREMIERS RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE	7



Les agences de l'eau sont partenaires des collectivités à qui elles apportent, à travers leurs programmes d'intervention, des subventions qui permettent une atténuation des effets des investissements sur le prix de l'eau.

Pour accompagner les réflexions préparatoires à son 10^{ème} programme, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a souhaité analyser les disparités des prix de l'eau sur les territoires du bassin. Cette enquête porte sur les caractéristiques des services en 2009 et le prix de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2010*.

L'objectif de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est d'étudier au-delà des seuls facteurs territoriaux ou des modes de gestion, l'effet simultané d'un certain nombre de caractéristiques sur le prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif afin de déterminer lesquels pèsent le plus sur le prix.

Premiers résultats et enseignements...

1 - LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

■ Structure du prix de l'eau

Le prix de l'eau est construit de la même façon partout en France.

Les 3 principaux constituants du prix de l'eau, clairement détaillés dans la facture d'eau sont :

- la distribution de l'eau
- la collecte et le traitement des eaux usées
- les taxes et les redevances versées aux organismes publics

Les deux premières parties comprennent une part fixe (l'abonnement) et une part variable proportionnelle à la consommation réelle ou estimée de l'abonné.

La dernière partie de la facture, quant à elle, regroupe les redevances perçues pour le compte des agences de l'eau. Ces établissements publics sont chargés de la préservation de la ressource en eau, du financement des installations et de la protection du milieu naturel.

Les redevances des agences de l'eau sont fixées en fonction de critères qui prennent en compte les spécificités du bassin : origine de la ressource, état du milieu naturel et des infrastructures, pressions sur la ressource (prélèvements et pollutions), etc.
Ces redevances sont réservées aux agences de l'eau afin de cofinancer, des projets liés à la gestion de l'eau, au bénéfice de collectivités, d'industriels, d'agriculteurs ou d'associations.



Pour en savoir plus : consultez la page 13 de l'étude

* L'ensemble des données collectées sont téléchargeables sur le site internet de l'agence : www.eau-adour-garonne.fr, rubrique SIE



■ Principaux facteurs influençant le prix de l'eau

L'eau n'étant pas un produit manufacturé sur un site unique, son prix varie d'une collectivité, d'un département ou d'une région à l'autre.

On peut classer les facteurs influençant le prix de l'eau en **5 grandes familles** :

- **facteurs géographiques et environnementaux** : la qualité de la ressource, la distance entre la ressource et la zone urbanisée, la topographie du territoire, la qualité et la sensibilité du milieu récepteur des eaux usées et la quantité de la ressource disponible.
- **Facteurs techniques** : performance des infrastructures, ancienneté des équipements...
- **Facteurs sociologiques** : consommation moyenne des abonnés, saisonnalité de la population, typologie de l'habitat...
- **Facteurs liés au type de gouvernance** : gestion communale ou intercommunale, en régie ou en délégation, politique de gestion patrimoniale...
- **Le service lui-même** : qualité du service (accueil, information, gestion des factures, continuité de service...)



Pour en savoir plus : consultez la page 14 de l'étude

2 - QUELS FACTEURS INFLUENCENT LE PRIX DE L'EAU SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE ?

■ Objectifs de l'étude menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne a confié à la société G2C environnement la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des facteurs territoriaux et structurels influençant le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur son bassin (le territoire de compétence de l'agence de l'eau Adour-Garonne couvre 6 917 communes réparties sur 26 départements).

L'enquête s'est déroulée de fin avril à fin juin 2011.



Pour en savoir plus sur la méthodologie : consultez les pages 16 à 20 de l'étude



■ Prix de l'eau** sur le bassin Adour-Garonne en 2010

Le bassin Adour-Garonne se distingue du reste du territoire national par l'importance de son patrimoine lié à l'eau potable et l'assainissement :

- 210 000km de réseaux d'eau potable
- près de 6000 captages
- 40 000km de réseaux d'assainissement
- près de 4 000 stations d'épuration

Le linéaire de réseau ramené au nombre d'abonnés est supérieur à la moyenne nationale :


- assainissement : 24,4 contre 21,2 mètres linéaire/abonné
- eau potable : 60,7 contre 37,2 mètres linéaire/abonné

Pour les communes desservies par l'assainissement collectif

Au 1^{er} janvier 2010, le prix de l'eau pour les communes du bassin desservies par l'assainissement collectif s'élève en moyenne à :

3,63€/m³

(toutes taxes et redevances comprises)

 Pour en savoir plus sur les communes desservies par l'assainissement collectif : consultez la carte à la page 18 de l'étude

- Le prix moyen de l'eau pour ces communes a **augmenté de 7%** entre 2008 et 2010.
- La part de l'assainissement collectif a connu une augmentation supérieure à celle de la part de l'eau potable.
- Les **redevances de l'agence de l'eau ont augmenté en moyenne de 20%, mais ne sont responsables que de 2% de l'augmentation du prix de l'eau entre 2008 et 2010.** Cette augmentation est liée à plusieurs éléments : l'élargissement de l'assiette de la redevance pollution et une forte progression des demandes de financement liés au respect des objectifs réglementaires.

** Afin de garantir la représentativité des résultats présentés, les données sur le prix issues de l'enquête ont été redressées pour obtenir une image fidèle de la répartition des communes du bassin selon leurs caractéristiques (taille, assainissement collectif ou non, organisation du service d'eau potable...). Le prix de chaque commune a été pondéré par sa population. Rappelons qu'il s'agit des prix au 1^{er} janvier 2010 calculés sur la base d'une consommation de 120m³/abonné domestique.



Pour les communes sans assainissement collectif

Au 1^{er} janvier 2010 le prix de l'eau pour les communes du bassin ne disposant pas de l'assainissement collectif s'élève en moyenne à :

1,92€/m³

(toutes taxes et redevances comprises)

Les redevances de l'agence de l'eau représentent 11% du prix de l'eau de ces communes.

Poids de la part fixe dans le prix de l'eau

Afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau, la LEMA^{***} a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé.

Le poids de la part fixe est :

- plus faible dans le prix de l'assainissement collectif que dans le prix de l'eau potable
- plus faible dans les communes de grandes tailles

Globalement, l'ensemble des communes du bassin ont un poids de la part fixe inférieur à 40%, correspondant au seuil le moins restrictif en 2010. Cette moyenne cache cependant des disparités qui restent importantes.

Prix de l'eau par département

On observe de fortes disparités d'un département à l'autre.

→ Prix de l'eau potable pour les communes avec assainissement collectif :

- La fourchette de prix varie de 2,87 à 4,33 €/m³ sur l'ensemble des départements du bassin.
- 10 départements ont un prix moyen inférieur au prix moyen du bassin de 2,87 à 3,54 €/m³, 8 sont au dessus de 3,70 à 4,33 €/m³

☞ *Pour en savoir : consultez la carte à la page 26 de l'étude*

Pour ces communes, on constate que le prix moyen total de l'eau est :

- **plus élevé pour les communes en zone littorale ou en zone de baignade**, et cela est principalement lié au prix de l'assainissement (normes de rejets généralement plus contraignantes)
- **plus faible pour les communes en zone montagneuse** pour lesquelles le service d'assainissement peut bénéficier de fortes pentes, évitant les curages réguliers et évitant aussi les relèvements et pompage trop fréquents.



→ Prix de l'eau potable pour les communes sans assainissement collectif :

- La fourchette de prix varie de 1,01 à 2,37 €/m³
- 11 départements sont au dessous du prix moyen de 1,01 à 1,84 €/m³.
7 départements au dessus du prix moyen de 2,02 à 2,37 €/m³.

☞ *Pour en savoir : consultez la carte à la page 27 de l'étude*

→ Pour les communes dont le **service de l'eau est géré en régie ou en délégation**

Que ce soit pour la partie eau potable ou la partie assainissement collectif, et quelle que soit la taille de la commune, le prix moyen du service est plus élevé lorsque le service est géré en délégation (20% pour le prix de l'eau potable, 30% pour le prix de l'assainissement collectif).

Au 1^{er} janvier 2010 le prix moyen de l'eau potable pour les communes dont le service est géré en régie s'élève à **1,61€/m³** contre **1,94€/m³** pour un service délégué.

Au 1^{er} janvier 2010 le prix moyen de l'assainissement collectif pour les communes dont le service est géré en régie s'élève à **1,64€/m³** contre **1,91€/m³** pour un service délégué.

Cependant, ces résultats doivent être affinés car les services concernés ne sont pas comparables entre eux (complexité technique du service, nombre d'abonnés...).

☞ *Pour en savoir : consultez la page 29 de l'étude*

3- PREMIERS RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE

Les analyses statistiques menées ont permis de constituer des groupes de services comparables et d'analyser leurs prix. Les résultats montrent qu'au-delà des facteurs territoriaux et des modes de gestion, **c'est la taille du service** (définie par rapport au nombre d'abonnés mais également par l'importance des infrastructures) **qui joue un rôle significatif sur le prix : les petits et les grands services ont un prix moyen plus faible que les services intermédiaires**. Pour aller plus loin dans l'analyse des disparités, il conviendrait de tenir compte d'autres facteurs tels que l'historique technique et financier et les situations locales.

Ces résultats démontrent la nécessité d'aider les services d'eau potable et d'assainissement de taille intermédiaire à conduire des approches socioéconomiques et environnementales préalablement aux choix techniques, aux modes de gestion voire même au niveau d'organisation.

Ces démarches globales devront intégrer la nécessaire récupération des coûts, et des objectifs de préservation de la ressource en eau en tenant compte des implications sociales pour garantir un juste prix de l'eau.